

POURQUOI VALORISER LE MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL DES AGENTS ?

Parce que la santé des agents territoriaux
impacte celle des collectivités !

Face aux chiffres inquiétants concernant le bien-être
des agents territoriaux, ces Prix ont pour vocation de
valoriser les collectivités qui œuvrent pour la santé et
le mieux-être de leurs agents afin de les aider à assurer
leurs missions sur tous les terrains.

81%

des agents se jugent
stressés par leur travail⁽¹⁾.

54%

des agents estiment
que leur niveau de bien-être
s'est dégradé⁽¹⁾.

55%

des agents affirment que
leur collectivité ne propose
pas d'actions de prévention⁽¹⁾.

(1) Baromètre Bien-être au travail dans les collectivités, La Gazette - MNT, 2022.

LES PRIX SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL

initiés par



avec le soutien de



en partenariat avec



Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du
code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN
775 678 584. SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations
fixes régie par le Code des assurances. RCS Niort n° 301 309 605. Siège social :
141 avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 Niort Cedex 9
Document à caractère publicitaire. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie
publique. Février 2023. TheLINKS.fr. J-27

PRIX SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL

DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

2023

9^E ÉDITION

FAITES CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE VOS DÉMARCHES DE PRÉVENTION

LA SANTÉ DES AGENTS, C'EST CELLE DES COLLECTIVITÉS

Chaque jour, sur tout le territoire, petites et grandes collectivités œuvrent pour le mieux-être au travail de leurs agents afin de les aider à assurer le service public de proximité. Les Prix santé et mieux-être au travail de la FPT sont conçus pour récompenser les initiatives les plus innovantes, exemplaires ou efficaces.

« Mobilisation des acteurs du territoire », « démarche participative », « qualité de service »... En 2023, les Prix santé et mieux-être au travail comptent 7 catégories valorisant l'engagement mais aussi les bonnes pratiques des collectivités et des services publics locaux qui contribuent au mieux-être de leurs agents et de leurs managers et donc au bon fonctionnement du service public de proximité.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Pour valoriser et faire connaître l'engagement de votre collectivité dans l'amélioration des conditions de travail de vos agents et de vos managers.
- Pour poursuivre et approfondir votre démarche de prévention grâce à l'accompagnement offert aux lauréats par la MNT et SMACL Assurances.
- Pour échanger avec tous les participants sur leurs expériences et diffuser une culture de la prévention.

LES CATÉGORIES

Pour valoriser les différentes façons d'améliorer le mieux-être des agents, les Prix santé et mieux-être au travail de la FPT récompensent des collectivités dans 7 catégories.



Pour connaître le détail de chaque catégorie et vous inscrire, rendez-vous sur collectivites.mnt.fr ou sur www.smacl.fr

NOUVEAU : un coup de cœur Sport santé sera décerné par le jury pour valoriser les démarches de prévention par l'activité physique.

LES DOTATIONS

Les lauréats pourront poursuivre en 2024 leurs actions en faveur du bien-être au travail de leurs agents puisqu'ils remporteront un accompagnement pour le lauréat de chaque catégorie (accompagnement offert par la MNT et SMACL Assurances).

Une véritable vitrine pour votre collectivité

Au-delà des dotations, des relais de communication seront réalisés sur les lauréats par la MNT, SMACL Assurances et les partenaires des Prix.

Un bon moyen de valoriser vos actions !

SE PORTER CANDIDAT

QUI PEUT PARTICIPER ?

- Les collectivités territoriales, les établissements publics locaux ainsi que les centres de gestion, quels que soient leur statut ou leur taille.
- Situés en métropole ou dans les DROM.

COMMENT PARTICIPER ?

- Téléchargez le dossier de candidature sur collectivites.mnt.fr ou sur www.smacl.fr ou demandez-le par courrier électronique (prixanteautravailfpt@mnt.fr).
- Envoyez votre dossier uniquement par voie électronique, avant le 31 mars 2023 (prixanteautravailfpt@mnt.fr).

Le règlement est accessible sur collectivites.mnt.fr.

LE JURY

Il est composé d'acteurs majeurs de la fonction publique territoriale (associations d'agents et d'élus partenaires des Prix), de la Mutuelle Nationale Territoriale et de SMACL Assurances.

LE CALENDRIER

- Clôture des candidatures : 31 mars 2023
- Délibération du jury : 04 juillet 2023
- Présentation des résultats et remise des Prix : Octobre 2023